

MUNICIPALITE DE LA NEUEVILLE

Séance du Conseil général du 22 mars 2023

3. Création d'un poste supplémentaire pour le Service de la gestion du territoire : décision (C. Ferrier/C. Frioud Auchlin)

Introduction

Le bureau du Service de la gestion du territoire fonctionne actuellement avec trois collaborateurs/trices à plein temps. Les tâches gérées par le Service sont nombreuses et elles augmentent chaque année. En effet, le Canton délègue de plus en plus de tâches aux communes et les procédures deviennent de plus en plus complexes.

Les trois collaborateurs/trices du Service assurent les tâches courantes, mais ils/elles n'ont pas le temps de lancer les projets importants pour la ville par manque de personnel.

C'est pourquoi le Conseil municipal demande au Conseil général de créer un poste supplémentaire pour le Service de la gestion du territoire.

Explications

Situation du Service de la gestion du territoire

Le bureau administratif du Service de la gestion du territoire fonctionne actuellement avec trois collaborateurs/trices à plein temps : le responsable du Service gère l'ensemble des secteurs et une grande partie des projets, ainsi que les contacts avec les différentes entités partenaires et le Conseil municipal, une collaboratrice administrative gère les demandes de permis de construire, alors qu'une deuxième collaboratrice administrative accueille et renseigne les administrés au guichet, par téléphone et par courriel. Elle s'occupe également du secrétariat.

Comme précisé dans l'introduction, les tâches gérées par le Service augmentent chaque année. Le Grand Conseil bernois a par exemple augmenté le seuil de compétence des communes pour l'octroi des permis de construire à 1,4 million au lieu de 1 million actuellement. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le volume des permis traités et octroyés par la Commune, et non plus par la Préfecture, a augmenté significativement. Le problème est général pour l'ensemble des communes bernoises. D'autres localités se voient également dans l'obligation d'accroître le personnel de leur service d'urbanisme en augmentant des taux d'occupation ou en engageant des collaborateurs supplémentaires (Évilard, Saint-Imier, etc.).

Le bureau du Service de la gestion du territoire assure pour le moment les tâches courantes, mais il est dans l'impossibilité de lancer les projets importants pour la Commune – projets qui sont pourtant inscrits au programme de législature du Conseil municipal – notamment la révision du PAL, le développement du projet pour les places de la Gare et du Marché, mais aussi la réfection des rues ou du réseau de canalisations. Les projets qui sont en cours sont gérés par un bureau externe qui travaille en collaboration avec le Service, notamment pour la remise en état du Vacuflo aux Marnins, le Plan de gestion des déchets, le Plan vélo et l'étude sur le stationnement. Les demandes du Conseil général, exprimées dans les interventions parlementaires, s'accumulent et ne peuvent pas être traitées dans le délai imparti.

Un poste à durée déterminée, limitée à deux ans, a été publié en 2022, afin de consolider l'équipe. Dans la situation du marché de l'emploi actuelle, peu de dossiers ont été reçus et le seul candidat qui correspondait aux attentes du service a renoncé en raison de la durée déterminée à deux ans du poste. Il est certain que le caractère limité du poste à deux ans a retenu de nombreux autres candidats/es.

Fonctionnement du Service

Le bureau du Service de la gestion du territoire gère plusieurs « secteurs » selon les sujets qui sont traités (liste non exhaustive) :

Administration	Renseignements au public au guichet, par téléphone et par courriel Préparation des rapports au Conseil municipal et des messages au Conseil général Gestion du courrier Gestion financière du Service Gestion des ressources humaines du Service
Police des constructions Permis de construire	Gestion des demandes de permis de construire Procédures de police des constructions, remises en état conformes à la loi Renseignements aux requérants sur les procédures et les règlements
Voirie	Nettoyage et entretien des espaces publics et des espaces verts, y compris le cimetière Entretien des chemins de randonnée Mise en place des infrastructures pour les manifestations Réalisation des petits aménagements Creusage des fosses d'ensevelissement
Cimetière	Gestion des entrées au cimetière Désaffectations
Ports	Gestion des contrats des ports et de la facturation Attribution des places Gestion de l'utilisation de la grue et des hivernages Travaux de réfection des ports communaux
Déchets et déchetterie	Gestion des contrats pour l'élimination des déchets Gestion de la déchetterie et de son personnel
Routes et canalisations	Entretien et réfection des rues et du réseau de canalisations Projets de rénovation complète de routes, infrastructure et superstructure
Mobilité	Gestion des prestataires de mobilité régionale pour La Neuveville Projet particulier de mobilité (schéma bus, plan vélo, quais de bus)
Urbanisme	Révision du PAL Gestion du développement des plans de quartier (St-Joux (ancienne FriFri), Ruveau, etc.)
Cadastre	Gestion des contrats de géomètre officiel et du cadastre des conduites Remise à jour de la mensuration officielle et de la toponymie
Environnement	Collaboration avec le Parc Chasseral pour la réfection des murs de vigne, pour la gestion des surfaces écologiques

	Gestion des plantes invasives
Aménagements	Gestion de la planification et de la réalisation des projets d'aménagement (St-Joux, places de la Gare et du Marché, quai Maurice Moeckli, parcelle 1312, parc aux Prés-Guëtins, place de la Courtine est, etc.)
Dangers naturels	Falaises Inondations Débordements des rivières Plan d'urgence
Projets tiers	Tunnel CFF UPlans OFROU ARA am Twannbach
Contact et séances avec les organisations régionales	Seeland Biel-Bienne Jura-bernois.Bienne Conférence Rive gauche du lac de Bienne Conférence régionale des transports

Projets en cours

Plus de 20 projets sont en cours et sont gérés soit par le bureau externe mandaté par le département, soit directement par le responsable du Service.

Le plan financier 2023-2030 prévoit aussi plusieurs projets importants pour des montants d'investissement de l'ordre d'un million par année :

2023	Réfection du chemin des Oeuchettes
2023	Infrastructures cyclables (sur la base du Plan vélo)
2023	Travaux dans le Port du Lessivier
2024	Travaux dans le Port de la Gravière
2024	Aménagement de la place de la Gare
2025	Rénovation canalisations ch. du Stand
2025	Réfection ch. de St-Joux
2026-27	Réaffectation des anciennes voies CFF
2029-31	Réfection ch. des Prés-Guëtins étapes I et II

Il faut aussi compter sur les travaux exceptionnels, comme par exemple, la réfection de canalisations (parcelle 3385, ch. de la Récille, etc.) ou le remplacement des pontons de la parcelle 139 qui sont en train de s'effondrer dans le lac. Considérant le manque de collaborateurs/trices au sein du bureau du Service de la gestion du territoire, les projets ont déjà été répartis sur une plus longue période, mais les capacités de les réaliser manqueront si un collaborateur/trice supplémentaire n'est pas engagé.

Gestion des projets au sein du Service de la GTE

Même si l'élaboration des mandats est sous-traitée, la gestion du projet reste à charge du Service. Le/La collaborateur/trice en charge du projet a un rôle de direction et de gestion des projets, un peu comme un/e chef/fe d'orchestre. Il/Elle met en place la structure du projet et son organisation, il/elle met en concurrence les différents mandataires et prépare l'adjudication

des mandats. Par la suite, il/elle suit le déroulement du projet jusqu'à sa réalisation et met la pression nécessaire pour le faire avancer. Il/Elle a aussi un rôle de coordination avec le responsable du Service et le Conseil municipal, mais aussi avec les autres services et les organisations externes (CFF, OFROU, Canton, communes voisines, etc.). Il/Elle s'assure également que le projet se développe vers une solution de qualité et économiquement supportable pour la Commune. Le/La collaborateur/trice devra également mettre en soumission et suivre directement certains travaux qui ne nécessitent pas de mandater un bureau externe.

Le responsable du Service ne peut pas assumer seul la gestion de tous les projets. Pour ce travail, mais également pour la gestion des tâches courantes, il est nécessaire de créer un nouveau poste à durée indéterminée pour le Service de la gestion du territoire.

Préavis des commissions

Commission de la gestion du territoire

Lors de sa séance du 1^{er} mars 2023, la Commission de la gestion du territoire a préavisé favorablement la création d'un poste supplémentaire pour le Service de la gestion du territoire.

Commission des finances

Lors de sa séance du 7 mars 2023, la Commission des finances a préavisé favorablement la création du poste d'un poste supplémentaire pour le Service de la gestion du territoire.

Conclusion

Le Conseil municipal propose au Conseil général de créer un poste supplémentaire à 100% pour le Service de la gestion du territoire avec effet immédiat.

CONSEIL MUNICIPAL